

Faites le test: demandez à un enseignant de citer les membres de son Pouvoir organisateur (PO pour les intimes). Plus d'un éprouvera quelque difficulté! Mince consolation, sans doute en est-il de même dans d'autres milieux professionnels, quand il s'agit de nommer les membres de la sphère dirigeante... Mais cette relative méconnaissance ne doit pas occulter l'importance des missions exercées par cette instance responsable *in fine* de l'établissement. En effet, qu'il s'agisse de définir, d'être garant ou d'évaluer les projets éducatif, pédagogique ou d'établissement, de gérer les ressources humaines lors des engagements et licenciements, ou de contrôler les ressources matérielles (le patrimoine immobilier, les finances), le Pouvoir organisateur est tout à la fois l'initiateur premier et le dernier recours en ces matières.

Bien sûr, le PO n'est pas seul et ne fait pas tout! Les équipes de direction et les membres du personnel assurent la part significative d'organisation et de formation de l'institution scolaire. Et ceci, dans une nécessaire complémentarité des rôles: entre eux, d'une part, et avec les organisateurs, d'autre part. Même si, parfois, la distinction des fonctions des uns et des autres n'a pas toute la netteté souhaitable.

Ces "maitres d'œuvre" que constituent les PO sont plus de 800 dans l'enseignement catholique! Cela représente donc plusieurs milliers de bénévoles qui, à côté des acteurs du quotidien, assurent le présent et l'avenir de nos écoles, entre tradition et projet, entre mémoire et anticipation... Ils méritent bien qu'entrées libres leur consacre un dossier! ■

FRANÇOIS TEFNIN

Les Pouvoirs organisateurs: des racines et des ailes

- **ENJEUX** Entre le marché et l'état?
- **PATRIMOINE IMMOBILIER** Tu bâtis, je rénove
- **TÉMOIGNAGES** 3 ou 4 réunions par an! - Nécessaire coopération
- **ENGAGEMENT** Que viennent-ils faire dans cette affaire?
- **CONGRÉGATIONS** Toujours présentes!



Photos: François TEFNIN

ENJEUX

Entre le marché et l'état?

Que peuvent donc avoir en commun un ancien commissaire européen et un président de cour d'assise, des religieux, des prêtres et d'anciens ministres, des parlementaires de différents partis et une secrétaire nationale des mutualités chrétiennes, des doyens de faculté et d'innombrables volontaires - nouvelle appellation des bénévoles (anciens directeurs, professeurs, syndicalistes, cadres, employés, ouvriers, professions libérales, retraités...) -, d'anciens secrétaires généraux de fédération de l'enseignement, un procureur du roi et des secrétaires régionaux ou permanents du mouvement ouvrier chrétien?

Ils sont présidents ou membres d'un Pouvoir organisateur d'une école fondamentale, secondaire ou de promotion sociale, d'une Haute École ou encore d'un centre PMS. Et toutes et tous, dans l'enseignement libre catholique. En cela, ils sont les héritiers de fondateurs reliés à une congrégation, un diocèse, une paroisse ou au mouvement ouvrier. Ils ont, un jour, décidé d'apporter leur engagement et leur temps au service de l'enseignement et d'un projet pédagogique issu d'une tradition spécifique. Ces membres de PO sont le témoignage vivant que la sécularisation de notre société n'a pas rompu le fil, dissout l'élan ni défilé la pérennité de l'institution des fondateurs.

MODERNITÉ ET SÉCULARISATION

Cet enracinement dans la tradition n'a entravé ni l'entrée dans la modernité, ni la constante attraction exercée par ces écoles à l'extérieur de leur terreau sociologique supposé. En effet, si l'enseignement catholique continue de scolariser une part importante des jeunes de notre communauté, bien au-delà des familles qui se déclarent catholiques, c'est sans doute, comme le suggérait Marcel GAUCHET à notre Congrès de 2002, que "des parents non catholiques et non croyants se tournent vers l'école catholique pour lui confier

leurs enfants, parce qu'ils la croient plus efficace, en tant que consommateurs rationnels sans doute, mais souvent, aussi, parce qu'ils pensent que l'identité catholique de l'enseignement aura un effet bénéfique sur sa nature et sur sa qualité".

UNE PART DU SECTEUR ASSOCIATIF

C'est une des caractéristiques de l'école catholique d'être aujourd'hui structurée sous la forme d'Associations sans but lucratif. Avec plus de 800 asbl qui organisent de l'enseignement et des CPMS, les Pouvoirs organisateurs représentent un des pôles significatifs du monde associatif. Au sein de celui-ci, on peut distinguer deux types d'associations: celles qui regroupent des membres militant pour une cause sociale, culturelle, environnementale, et celles organisant un service dans le domaine de l'enseignement, de la santé, de la culture, du sport... Une constante, cependant: elles regroupent toutes des personnes volontaires qui sont le ferment de l'association, et sans lesquelles il n'y a pas d'association. Ces volontaires qui organisent de l'enseignement ont un rôle semblable à celui des responsables qui gèrent les hôpitaux, les asbl culturelles ou sportives. Le travail de ces milliers de volontaires constitue une des grandes richesses

et une des originalités de l'enseignement catholique.

UN ANCRAGE ET UNE LÉGITIMITÉ

Les asbl sont régulièrement interrogées sur le plan de la représentativité de leurs membres. Il faut pourtant se rappeler que l'engagement associatif n'est pas fondé sur le modèle de la représentation démocratique: il ne peut s'agir de permettre à tout un chacun de prendre le contrôle d'un projet sans, en même temps, assumer la responsabilité de son héritage et de sa pérennité.

Aujourd'hui, il est sans doute temps d'élargir le champ et les modalités du recrutement des membres de PO. On assurera ainsi la pérennité des projets, ou on évitera de voir disparaître certains d'entre eux en raison d'une trop grande imperméabilité au renouvellement. Un appel à l'élargissement des assemblées générales par le recrutement régulier de nouveaux membres pourrait utilement participer à ce mouvement. Tout en réservant une place aux représentants des fondateurs, il faudra encourager une dynamique dans laquelle les candidats membres seront intégrés au départ de leur engagement dans le monde associatif, dans l'établissement scolaire, ou encore dans la vie économique et sociale.





La profonde mutation des statuts du SeGEC, avec notamment la mise en place des CoDiEC (Comités Diocésains de l'Enseignement Catholique), représentatifs des Pouvoirs organisateurs au sein de chaque diocèse et véritables piliers constitutifs du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, est à la fois le témoin de cette évolution et le creuset de ces nécessaires mutations.

À LA RECHERCHE D'UNE DIMENSION IDÉALE

En complément à cette dynamique que la modernité nous indique comme indispensable, nous ne pourrions nous épargner le questionnement sur la taille optimale des Pouvoirs organisateurs et leur capacité à mobiliser en nombre suffisant les compétences pointues, aptes à maîtriser la technicisation de la tâche d'administration et de supervision de la gestion scolaire. On en attendra aussi que par des engagements sérieux, ils soient capables d'assumer la fidélité renouvelée à l'héritage. Il existe un espace à investir, où doivent se développer des modes nouveaux de coopération entre Pouvoirs organisateurs. C'est dans ce nouveau cadre que l'on pourra notamment s'efforcer de dépasser les problèmes de concurrence entre établissements. Plus les espaces de coopération seront développés, plus la gestion de l'offre sera cohérente et

qu'est-ce donc que...

... un Pouvoir organisateur?

Le CRISP en donne une définition assez large: *"Le Pouvoir organisateur est un Organe qui crée des institutions sociales, culturelles, de santé, d'enseignement, prend des initiatives ou les finance; il s'agit d'un rôle différent de celui qui consiste à légiférer dans le même domaine. Un Pouvoir organisateur peut être public ou privé (comme par exemple, dans le secteur de l'enseignement)".*

Adapté spécifiquement à l'enseignement, cela devient: *"Pouvoir organisateur: la ou les personnes physiques ou morales qui assument la responsabilité de l'établissement d'enseignement, au sens de l'art. 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, autrement dit le Pacte scolaire".*

génératrice d'une distribution plus équitable de la population scolaire.

Ces synergies ne doivent mettre en cause ni l'identité forgée par le temps et la mémoire, ni la nécessaire richesse de la proximité des acteurs de terrain. Elles s'assureront plutôt que les

La navigation scolaire a besoin de repères pour parvenir à bon port.

ressources et les compétences des volontaires ne s'épuisent pas dans la multiplication infinie de lieux de gestion par trop restreints. La mise en place des centres de gestion dans l'enseignement fondamental nous montre là un chemin riche de possibles.

ENTRE CONCURRENCE ET SUBSIDIARITÉ

Dans notre pays, le développement des associations de services a fait émerger ce que l'on appelle "la subsidiarité de l'action publique". Autrement dit, dans un certain nombre de cas, les pouvoirs publics ont préféré subventionner des associations pour rendre un service plutôt que de l'organiser eux-mêmes. Dans le domaine de l'enseignement, ce rôle de service public a été consacré par le Conseil d'État qui qualifie les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre de "service public fonctionnel".

Il faut encourager nos associations à envisager cette notion de subsidiarité de manière positive: le développement des initiatives associatives ne s'inscrit ni dans une logique d'action "par défaut", ni en l'absence d'initiative des services publics.

UN CONTRAT SOCIAL ÉDUCATIF RENOUVELÉ

N'en déplaise aux esprits chagrins, l'arrimage de l'enseignement libre catholique en Belgique francophone et germanophone à ses Pouvoirs organisateurs (il en est de même chez nos amis flamands) est un modèle promis à un bel avenir. Cependant, ce sera au prix d'une évolution qui verra s'associer à la tradition des fondateurs, renouvellement et ouverture à la société civile et au monde associatif, ainsi que concentration des compétences et coopération entre PO, car c'est chaque jour qu'il faut mesurer la responsabilité de ce que l'on organise. ■

GUY SELDERSLAGH
RESPONSABLE DE LA CELLULE POUVOIRS ORGANISATEURS DU SEGEC

PATRIMOINE IMMOBILIER

Tu bâtis, je rénove

Photo: Guy LATTENIST



Un PO n'est pas seulement chargé de veiller à l'entretien des bâtiments scolaires. Il est parfois amené à envisager une nouvelle construction et/ou de sérieuses adaptations des bâtiments existants.

À partir de cas concrets, deux architectes qui ont l'habitude de travailler avec les écoles témoignent de leur expérience.

À L'INSTITUT MARIE-THÉRÈSE À LIÈGE

"Le cahier des charges était passablement compliqué, précise **Albert SYLVESTRE**. Il s'agissait non seulement d'une nouvelle construction (27 classes), mais aussi d'étudier et, au besoin, d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble des anciens bâtiments. La place disponible pour une nouvelle aile étant extrêmement restreinte, il a fallu démolir un ancien couvent et imaginer des solutions, notamment pour rattacher le nouveau bâtiment aux autres, en rattrapant les différents niveaux, et permettre aux véhicules de pompiers d'entrer dans l'enceinte de l'école. On a fait appel à une technique particulière de fondation pour ériger une construction "sur pilotis" et disposer ainsi d'une cour de récréation couverte.

Ce qui différencie le travail pour une école du travail pour des particuliers? Il s'agit de marchés publics, dans le premier cas. Les cahiers des charges doivent être réalisés dans un cadre bien précis et la surveillance des entrepreneurs doit être particulièrement pointue.

Les données de départ sont évidemment assez particulières. Quand on construit des classes, il faut, en effet, tenir compte, pour l'emplacement des fenêtres et des portes, de l'orientation qu'on souhaite donner aux tables, aux chaises, au tableau, etc. C'est en dialogue permanent avec l'école que tout cela est décidé.

La manière de fonctionner du PO est différente selon les écoles. Certaines décisions se prennent collégalement. Il arrive que l'ensemble des membres soient présents à toutes les réunions

relatives aux chantiers. Dans d'autres cas, en fonction de la partie des travaux à suivre, c'est l'un ou l'autre membre, plus spécialisé dans certaines matières, qui intervient. Il est également fréquent que le PO demande à une équipe restreinte de suivre ce qui se passe; par exemple, dans le cas présent, le directeur, le sous-directeur et un représentant des enseignants".

À L'INSTITUT SAINTE-MARIE À BRUXELLES

Peu après avoir pris ses fonctions, le directeur, **Francis VIEUXTEMPS**, a fait venir les pompiers dans l'école pour voir si celle-ci répondait aux normes de sécurité. Plusieurs points posant problème, des travaux ont été envisagés (rénovation de l'installation électrique, isolation des paliers par des portes coupe-feu, installation d'escaliers de secours extérieurs). Ils ont été complétés ensuite par des modifications apportant un plus en matière d'isolation et d'économie d'énergie (remplacement des châssis d'une des façades, montage d'un mur intérieur).

*"Quand on travaille avec une école, signale l'architecte **Philippe TYBERGHEIN**, le rapport à l'argent n'est pas le même qu'avec un particulier ou une entreprise, puisque ce sont des subside qui constituent la plus grosse part des sommes disponibles. Pour ce qui est de la façon dont les travaux sont suivis, il n'existe pas d'école-type. C'est, bien sûr, le PO qui a la responsabilité de la gestion des moyens, mais son implication dans le suivi des travaux varie d'un établissement à l'autre.*

C'est vraiment intéressant de travailler avec des écoles, mais il faut parfois attendre longtemps pour voir un dossier évoluer positivement. Face au système - complexe et contraignant - des adjudications, aux limitations financières, aux problèmes administratifs, aux contraintes urbanistiques, aux consignes des pompiers et à l'attente de réponse du Fonds de garantie ou autres, certaines écoles, où des travaux seraient cependant bien nécessaires, hésitent à franchir le pas. Les dispositions en vigueur et les nouvelles mesures disponibles bientôt devraient les encourager...". ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Voir la note relative aux bâtiments scolaires qui présente les différents dispositifs de financement. À lire sur:

www.segec.be > Pouvoirs Organisateurs

TÉMOIGNAGES

3 ou 4 réunions par an!



"Juriste de formation, j'ai été contacté, il y a une dizaine d'années, par le Doyen de Marche. Il cherchait quelqu'un pouvant l'aider à modifier les statuts de l'ancien PO. Les enseignants voulaient être davantage reconnus dans l'école et souhaitaient que les textes soient adaptés en ce sens. J'ai également été amené à réfléchir, avec le PO, aux problèmes juridiques posés par la fusion des anciens PO (statut des enseignants, règles relatives aux fusions d'asbl, transfert de propriétés...). Les années qui ont suivi n'ont fait que confirmer l'importance prise par le droit dans l'école et l'utilité d'un juriste au sein d'un PO. Au départ, le Doyen m'avait assuré qu'il n'y aurait guère plus de 3 ou 4 réunions par an... Cela me fait bien rire aujourd'hui! Je me suis donc laissé

embarquer, par amitié, mais aussi parce que je suis persuadé que l'école doit être au centre de notre attention, comme citoyens et comme parents. L'occasion m'était donnée de n'être plus seulement critique à son égard, mais aussi de m'y investir. J'ai pris conscience de la complexité de la tâche des enseignants et des directions: difficulté d'appréhender la jeunesse et ce qu'elle vit, de mobiliser les parents pour en faire de réels partenaires, de se (voir) remettre en question et de (re)travailler l'approche de leur métier, de faire face à tout ce qui est demandé alors que les moyens continuent à faire défaut... Et malgré ces obstacles, grâce à la bonne volonté du plus grand nombre, cela fonctionne!

Le PO appréhende la gestion de l'école avec davantage de recul que ses acteurs au quotidien. Il lui revient donc d'inciter à réfléchir sur l'essentiel, le sens de notre action, le pourquoi de nos écoles libres. À Marche, le travail avec 7 équipes de direction est, de ce point de vue, riche et constructif. Chaque année, l'AG définit un thème de réflexion et les écoles y consacrent une part de leur temps. L'école chrétienne, outre la formation de qualité qu'elle doit dispenser, cherche à éduquer à des valeurs, en référence à l'Évangile. Ce supplément d'âme fait une grande différence et c'est aussi le rôle du PO de le rappeler: l'animation pastorale que nous voulons vivante dans nos écoles est le sens de la présence de chrétiens qui s'engagent dans les PO aujourd'hui. Un enseignement de qualité, certes, mais pas à n'importe quel prix ni n'importe comment...". ■

LUC LAMBRECHT, MAGISTRAT, ADMINISTRATEUR DU PO ELMA¹

1. Enseignement libre à Marche. Il organise trois écoles fondamentales, une école primaire et trois écoles secondaires.

Nécessaire coopération

Depuis 33 ans dans le milieu scolaire... sans être enseignant! Telle est l'expérience de **Luc GALAND**, Secrétaire général d'une grosse entreprise de construction à Bruxelles. Quand son fils aîné entre à l'école, celle-ci cherchait une aide pour un problème de construction. On devine la suite...

Aujourd'hui, L. GALAND est Président d'un Pouvoir organisateur de trois écoles fondamentales. À côté d'un PO "central" qui s'occupe des bâtiments, des comptes généraux et des grandes lignes de la politique commune, des "mini-PO" ont pour tâche de soutenir les différents implantations et d'assurer la prise en compte de leur spécificité.

L. GALAND est également président d'une entité¹ qui regroupe une vingtaine d'écoles fondamentales entre lesquelles des actions de coopération ont été mises en place. Ainsi, des personnes extérieures au PO de deux écoles en difficulté - mais à la demande de celles-ci - ont été chargées d'un accompagnement temporaire, essentiellement pour les questions de comptabilité et de gestion du patrimoine immobilier. Une autre école qui, à la suite de départs de membres, allait se trouver sans PO, a été "parrainée" par une autre pour en reconstituer un après audit de la situation.

Ces différentes initiatives sont rendues possibles grâce à une habitude de dialogue entre des PO et des directeurs ouverts à la discussion. Cette expérience coopérative sera bien utile dans le cadre de la gestion de l'aide administrative. Là aussi, une dynamique de collaboration devra être développée. Elle devra dégager les PO et les directions des tâches administratives mais, insiste L. GALAND, il conviendra de s'assurer que, dans chaque école, on conserve des personnes qui soutiennent le projet local, c'est-à-dire "une qualité qui va bien au-delà de l'administration". ■

1. Une entité est un ensemble d'écoles de même réseau d'une commune ou d'un ensemble de communes.

FRANÇOIS TEFNIN

ENGAGEMENT

Que viennent-ils faire dans cette affaire?

Ils - ou elles! - sont membres d'un Pouvoir organisateur. Ils ont - ou ont eu - une carrière professionnelle en-dehors de l'enseignement.

Qu'est-ce qui les a amenés à accepter une responsabilité dans un PO?

Témoignages de leur engagement, mais aussi de leur vision de l'enseignement et du rôle du PO.

Michel HANSENNE, ancien parlementaire, Ministre et député européen; pendant 10 ans, Directeur général du Bureau International du Travail (BIT) à Genève. Président du Conseil d'administration de la Haute École HEMES à Liège.



À une époque où l'enseignement supérieur envisage, davantage que par le passé, sa dimension internationale, Michel HANSENNE suppose que son

mandat au BIT a pu apparaître comme un "parfum d'exotisme" d'une certaine utilité aux yeux des membres du Conseil d'administration, et particulièrement du président sortant, qui l'ont sollicité. En entrant en fonction, il souhaite "être modeste" et aller sur le terrain, pour bien en comprendre la réalité. Pour lui, "le vrai patron est le directeur-président, qui établit un consensus suffisant au sein des différentes instances de l'école; le Président du PO exerce un rôle d'aide, d'appui et d'interface entre la direction, les enseignants et le PO".

Il s'agit donc de regarder "à la bonne hauteur, en évitant de tomber dans la myopie ou la vue à court terme".

Luc ROUSSEL, curé de paroisse à Etterbeek, aumônier du MOC et de la Mutualité chrétienne à Bruxelles. Président du Pouvoir organisateur de la Providence à Anderlecht.

Assurer une présence dans les écoles populaires de centre-ville constitue une volonté du MOC, qui veut "aider ces établissements à subsister pour assurer aux jeunes une offre scolaire dans les quartiers où ils habitent", précise Luc ROUSSEL. Son premier souci, en tant que PO, est d'accueillir

tous les jeunes, dont beaucoup sont immigrés, réfugiés... et de répondre à leurs attentes alors qu'ils sont souvent dégoûtés de l'école. Deuxième préoccupation: leur offrir un enseignement de qualité. "Toute famille attend que l'école offre un enseignement adapté, forme des citoyens capables d'entrer dans le monde du travail".

Pour lui, le PO joue un rôle d'impulsion, surtout quand la routine s'installe. Il constitue "un organe tiers qui relève les questions, les contradictions". Mais le PO ne peut rien sans la direction et les enseignants pour relever les enjeux démocratiques de l'école. Ceci exige une attention forte, pour que "la démocratisation reste une réalité, et pas un slogan". De ce point de vue, L. ROUSSEL apprécie que le SeGEC veuille à demeurer un réseau libre (qui accueille tous les jeunes, quelle que soit leur origine), et non un réseau privé (qui, par les contributions demandées, sélectionnerait son public). Et il ajoute: "La conviction chrétienne peut certainement privilégier cet aspect-là!".

Françoise BERTIEAUX, députée au parlement de la Communauté française. Membre du Conseil d'administration de l'EPHEC (École Pratique des Hautes Études Commerciales) à Woluwe-St-Lambert.



Son premier métier fut d'être enseignante... à l'EPHEC, où elle donne toujours une heure de cours. En 1995, le

Président décide de renouveler le Conseil d'administration et, notamment, de l'ouvrir à des femmes. C'est ainsi qu'elle entre au CA, qui comprend un certain nombre d'enseignants, du moins parmi ceux

qui ont une activité professionnelle extérieure. En 1999, devenue députée et son parti se trouvant dans la majorité, elle propose sa démission pour éviter toute suspicion de "délit d'initié". Démission refusée. Elle se met alors en congé pendant la législature.

"Au CA, précise F. BERTIEAUX, chacun intervient en fonction de ses compétences propres. En ce qui me concerne, ce sera plutôt quand il est question de la législation et de ses adaptations, ou quand on aborde le positionnement de la Haute École dans les plans d'optimisation ou dans les rapprochements avec l'université". Aujourd'hui - plus qu'en 1995, lors de l'élaboration du décret sur les HE, "un tournant raté", à son avis -, on commence à les "profiler autrement que comme les parents pauvres des universités, notamment après Bologne".

Enfin, pour aborder la question de l'actualité d'un enseignement libre aujourd'hui, F. BERTIEAUX se réfère à notre histoire et au Pacte scolaire: "Toute allusion visant à maintenir ou supprimer les réseaux est porteuse de conflit. Aussi, ce débat ne doit-il pas être mis sur la table. Des barrières tombent. Il s'agit de laisser des synergies se construire, plutôt que de relancer des débats diviseurs".

Anne BOULVIN, Secrétaire générale de Vie Féminine. Présidente de 4 écoles d'enseignement de promotion sociale à Bruxelles, Charleroi, Mons et Liège.

Dans le cadre de l'éducation permanente, les responsables du mouvement Vie Féminine ont toujours eu le souci de développer des actions de formation, d'abord de manière bénévole, puis en les validant et en les faisant reconnaître par les autorités publiques, dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale. Si les

premières formations se sont surtout développées dans les secteurs de l'habillement et de la cuisine, rapidement, *Vie Féminine* a voulu diversifier les formations qualifiantes en les ouvrant aux domaines de l'enfance, de l'aide aux personnes, mais aussi à des cours de remise à niveau, de langues, d'informatique, de diététique et même d'esthéticienne sociale.

"Notre projet pédagogique spécifique, précise Anne BOULVIN, cherche à relier l'éducation permanente et l'enseignement de promotion sociale; il voit cette dernière comme un outil pour lutter contre les inégalités sociales et les inégalités hommes-femmes". Un des enjeux pour l'avenir sera de pouvoir continuer à offrir des parcours de formation aux personnes qui n'ont pas eu la chance d'en suivre, alors que les niveaux de qualification demandés pour s'inscrire à des formations - ainsi, au FOREM - ont tendance à s'élever, et donc à exclure tout un groupe de femmes moins qualifiées. Il s'agira également de tenir compte de la globalité du vécu des personnes et, par exemple, d'éviter de cantonner les publics défavorisés (réfugiés, sans-papiers...) dans des contenus de formation pour lesquels on ne leur demande pas leur avis.

Melchior WATHELET, professeur de droit européen aux universités de Louvain-la-Neuve et Liège, conseiller dans un bureau d'avocats, ancien parlementaire, Ministre et juge européen. Président du Pouvoir organisateur du Centre scolaire spécialisé St-Joseph à Dolhain.



Déjà familier des dossiers d'enseignement par ses contacts avec de nombreux directeurs et membres de PO, Melchior WATHELET a répondu à la demande

de des responsables du PO de Dolhain, qui cherchaient "quelqu'un d'extérieur" - ni (ancien) directeur, ni (ancien) enseignant - pour exercer la présidence. "J'ai dégagé un peu de temps pour une école qui le mérite, avec ses difficultés, notamment ses bâtiments scolaires".

Comme Président, son rôle consiste à organiser les débats et à faire prendre les décisions; il exerce aussi une fonction de représentation et de relais vis-à-vis des autorités locales, communautaires, des entreprises... "Les PO ont peu de pouvoir et les écoles, peu de moyens, regrette-t-il. C'est un



Le rôle du PO: garder le cap

combat de tous les jours: il y a de plus en plus de difficultés, car la société demande de plus en plus à l'école".

Évoquant l'avenir de l'enseignement catholique, M. WATHELET précise: "Dans tout système - y compris scolaire -, il n'est pas bon de n'avoir qu'un seul prestataire de services. Dans le monde économique, on parle de concurrence; dans le monde de l'enseignement, on parle de liberté. Il s'agit de défendre une spécificité différente de celle de l'État. Même si le catholicisme a beaucoup changé, cela n'empêche que beaucoup de

personnes restent enthousiastes face au message, aux valeurs véhiculées, fondées sur l'Évangile. Aujourd'hui, les congrégations et les prêtres sont moins présents, mais l'enseignement catholique a gardé des caractéristiques des anciens, un message, un service, un engagement, une spécificité qui valent d'être défendus".

Mais les difficultés ne manquent pas, et "il faudra, demain, avoir les moyens matériels de réaliser notre projet". ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOIS TEFNIN

CONGRÉGATIONS Toujours présentes!

"La Belgique francophone compte une centaine de congrégations féminines affiliées à l'Union des Religieuses de Belgique. Parmi elles, nombreuses sont celles qui continuent à s'occuper d'enseignement, et ce, de diverses façons. Les Sœurs de la Providence de Gosselies, dont je fais partie, constituent une «petite» congrégation (il en existe, en effet, de grandes, réparties sur plusieurs continents), née en 1688 de la volonté du curé de la paroisse de l'époque, qui voulait apporter une éducation complète (à la fois chrétienne et pratique) aux filles pauvres de sa paroisse. Cela fait donc plus de 300 ans que les Sœurs continuent à remplir cette mission d'éducation.

J'ai dirigé un établissement scolaire pendant 25 ans, et j'ai donc vécu de près les mutations du PO au fil des ans. Jusqu'au début des années 90, il était uniquement composé de religieuses de l'œuvre. Il a commencé à s'ouvrir aux laïcs à ce moment. Au début, il s'agissait simplement de l'étoffer puis, peu à peu, les laïcs ont occupé toutes les places laissées vacantes par les Sœurs. Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour exprimer toute mon admiration pour ces femmes et ces hommes qui se sont mis à la tâche en donnant de leur temps, en prenant en charge des soucis et des

responsabilités, et en y allant même parfois de leurs propres ressources. Cette arrivée des laïcs, je l'ai vécue comme une véritable ouverture. C'était très motivant, vivifiant et tonique! Dans un premier temps, ce sont les enseignants qui ont fait valoir quelques craintes face à ces nouveaux PO. Ils redoutaient, en effet, d'être «lâchés par les Sœurs» (sic!) et d'avoir comme nouveaux patrons des personnes issues du privé et du monde des affaires, qui risqueraient de ne pas comprendre l'originalité du monde de l'école. Mais, face à la multiplication des contraintes administratives et des problèmes de gestion, la nécessité d'une aide extérieure à la congrégation s'est rapidement révélée indispensable.

Même si les laïcs sont de plus en plus présents dans les PO, beaucoup de congrégations enseignantes restent très attachées à l'œuvre d'enseignement. Elles tiennent beaucoup, par exemple, à ce que les bâtiments continuent à être assignés à un service d'Église et d'humanité et, plus spécifiquement, quand c'est possible, à l'enseignement catholique. Malgré l'éloignement, elles se manifestent au travers de ce qu'on pourrait appeler «une présence priante», et elles sont très intéressées de savoir ce qui se passe dans les écoles.

eux aussi...

Plusieurs congrégations masculines assument encore, à l'heure actuelle, en Belgique francophone, la "tutelle" des écoles:

les Jésuites, les Aumôniers du Travail, les Frères Maristes, les Pères Assomptionnistes, les Saliésiens de Don Bosco, les Pères Croisiers, les Pères du Sacré-Coeur, les Pères Bénédictins de Maredsous, les Chanoines Réguliers du Latran et les Frères des Écoles Chrétiennes.

Certaines de ces congrégations ont également d'autres apostolats à côté de l'enseignement.

Dire que nous voyons l'avenir en toute sérénité serait quelque peu idéaliste. Nous sommes préoccupées par la nécessité de continuer à trouver des laïcs qui acceptent de faire partie de nos PO". ■

SŒUR HÉLÈNE GENOTTE

PROPOS RECUEILLIS PAR M.-N. LOVENFOSSE

du PO au SeGEC...

Les Pouvoirs organisateurs des écoles et internats catholiques, ainsi que des centres PMS libres, élisent certains d'entre eux pour les représenter au sein de 4 CoDiEC (Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique), un par diocèse francophone. Ceux-ci désignent leurs délégués à l'Assemblée générale dont est issu le Conseil d'administration du SeGEC. Ces administrateurs y rejoignent les représentants des évêques et des congrégations (les fondateurs). C'est grâce à ce mode de représentation que le SeGEC assure légitimement son rôle d'organe de coordination et de représentation des PO.

Dans ce cadre, le SeGEC exerce principalement trois missions: la représentation de ses membres (auprès des autorités publiques, par exemple), l'animation du projet spécifique de l'enseignement catholique et la prestation de services au bénéfice des ses membres.

En savoir plus?

www.segec.be/segec/dir_gen.htm

L'enseignement catholique en chiffres...

Lire aussi la p.16 de ce numéro.